

---

N° 696. ACCORD RELATIF À L'APPLICATION PROVISOIRE DES PROJETS DE CONVENTIONS DOUANIÈRES INTERNATIONALES SUR LE TOURISME, SUR LES VÉHICULES ROUTIERS COMMERCIAUX ET SUR LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES PAR LA ROUTE. SIGNÉ À GENÈVE, LE 16 JUIN 1949<sup>1</sup>

---

RATIFICATION

*Instrument déposé le:*

26 janvier 1954

ITALIE

---

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 45, p. 149; vol. 51, p. 331; vol. 68, p. 279; vol. 71, p. 326; vol. 73, p. 272; vol. 121, p. 329, et vol. 127, p. 331.